

Comment créer un compte personnel sur le Portail OPM ?

Pour créer un compte personnel, vous devez disposer d'une adresse courriel personnelle.

Si vous souhaitez déposer une demande ou déclaration pour le compte d'une personne morale et que vous agissez à cette fin en qualité de mandataire, vous le préciserez lorsque vous renseignerez le formulaire de dépôt d'une demande.

Mais le compte à partir duquel vos demandes ou déclarations seront déposées, doit être nominatif et l'adresse courriel renseignée ne doit pas être une adresse structurelle.

Vous devez créer un seul compte sur OPM qui sera utilisé pour chaque demande, que vous déposerez sur le portail.

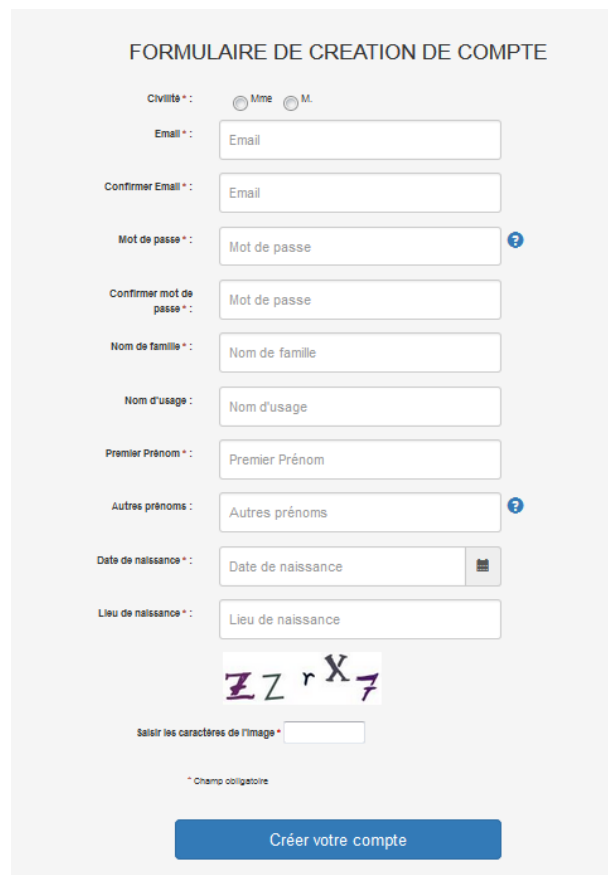
Le bureau de la gestion des officiers ministériels utilisera cette adresse, le cas échéant, pour prendre contact avec vous.

Il n'est pas nécessaire de créer un nouveau compte suite à un changement de profession, notamment pour les huissiers de justice et des commissaires-priseurs judiciaires, devenant commissaires de justice. Vous devez conserver votre compte personnel.

L'onglet de création de compte se trouve en haut à droite de l'écran du Portail OPM : Cliquez sur la ligne « créer un compte ».



Remplissez les champs de l'écran « formulaire de création de compte » qui s'affiche :



Formulaire de création de compte avec les champs suivants :

- Civilité * : ☐ Mme ☐ M.
- Email * :
- Confirmer Email * :
- Mot de passe * : ?
- Confirmer mot de passe * :
- Nom de famille * :
- Nom d'usage :
- Premier Prénom * :
- Autres prénoms : ?
- Date de naissance * : 
- Lieu de naissance * :

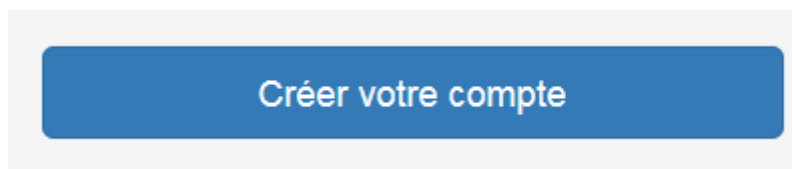
Image CAPTCHA : ZZ r X 7

Saisir les caractères de l'image *

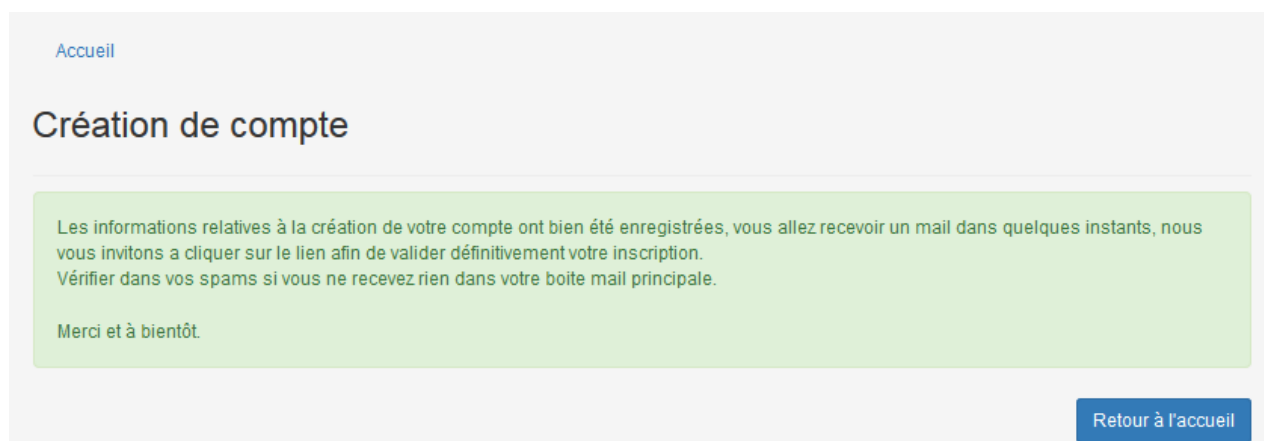
* Champ obligatoire

[Créer votre compte](#)

Après avoir renseigné cet écran, cliquez sur le bouton « créer votre compte » :



Un message à l'écran vous informe que votre demande a bien été prise en compte et que vous allez recevoir un mail de confirmation.



Accueil

Création de compte

Les informations relatives à la création de votre compte ont bien été enregistrées, vous allez recevoir un mail dans quelques instants, nous vous invitons à cliquer sur le lien afin de valider définitivement votre inscription.
Vérifier dans vos spams si vous ne recevez rien dans votre boîte mail principale.

Merci et à bientôt.

[Retour à l'accueil](#)

Le mail que vous avez reçu, contient un lien d'activation de votre compte.

Après avoir cliqué sur ce lien, vous êtes redirigé sur la page d'accueil du portail et vous êtes connecté.

Vous venez d'utiliser votre lien de connexion unique. Votre compte est désormais activé et vous êtes authentifié.

INFORMATIONS DE MON COMPTE

Informations de connexion

Email : [redacted]
Mot de passe : [redacted]

[Modifier mon email](#) [Modifier mon mot de passe](#)

Informations générales

Nom de famille : [redacted]
Nom d'usage : Non défini
Premier Prénom : Nicole
Autres prénoms : Non défini
Date de naissance : [redacted]
Lieu de naissance : [redacted]

Vous pouvez désormais naviguer sur le Portail OPM à partir de votre identifiant.

Ce site est optimisé pour l'utilisation des navigateurs suivants : Internet Explorer, Firefox $\geq 5.x$, Opera ≥ 12 , Safari $\geq 5.x$ pour MAC OS, Google Chrome.

En revanche, il n'est pas optimisé pour l'utilisation des tablettes et téléphones portables.

Il est important de signaler à votre service de messagerie (Gmail, Yahoo, Hotmail...) que les messages en provenance des boîtes `opm.dacs-m2@justice.gouv.fr` et `opm-notif.dacs-m2@justice.gouv.fr` ne sont pas des courriers indésirables, et ne doivent donc pas être bloqués en amont de votre boîte de réception. Pour ce faire, vous devez ajouter ces adresses à une « liste blanche / expéditeurs approuvés ».

Pour modifier des informations sur votre compte OPM (exemple : erreur sur la date de naissance ou le nom et/ou prénom(s)), vous devez nous écrire sur la boîte structurelle : opm.dacs-m2@justice.gouv.fr;

Si lors de l'instruction d'une demande, le bureau de la gestion des officiers ministériels corrige une erreur sur votre compte eu égard aux pièces que vous avez déposées, vous serez informé(e), par mail, de la correction apportée sur votre compte OPM.